

**Rapport Commission des Arbitres de Vendée
AG Comité de Vendée du 29 Octobre 2021
Maison des Sports - La Roche sur Yon**

➤ **Nombre d'arbitres actifs et situation en Vendée**

23 arbitres actifs, effectif en baisse, moins 3 (2 licences non renouvelées, 1 inactif)

Sur 20 Clubs en Vendée, 3 n'ont pas d'arbitre cette saison :

Les Magnils Reigniers, St Aubin des Ormeaux et Ste Foy (Provisoirement)

➤ **Formation Arbitres 2020-2022**

2 candidats sont en formation initiale : 1 de Fontenay et 1 de St Gilles en TAE

La validation Beursault vient d'être actée, passerelle en novembre prochain

Merci aux différents clubs de penser à la relève et de renforcer le nombre d'arbitres dans vos clubs. Le temps de formation est supérieur à 1 an quelle que soit l'option choisie.

Attention également au recyclage annuel des arbitres. Si le recyclage n'est pas fait, l'arbitre passe en inactif et le club ne peut plus inscrire de concours.

➤ **Les Mandats**

Avec la COVID, les contraintes sanitaires viennent bouleverser voire annuler nos concours. **Une contrainte supplémentaire, la déclaration préalable en Préfecture. Ne l'oubliez pas !**

N'oubliez pas d'y adjoindre un plan et les coordonnées GPS du terrain ou de la salle.

Lors de vos envois des mandats par mail, merci d'**indiquer dans le nom de fichier « club et date du concours »** et non mandat club « x » ou mandat « date ». Cela m'évitera de renommer vos fichiers et d'éviter des temps de recherche parfois longs.

Idem pour les fichiers « résultats » issus de Résult'Arc

➤ **A savoir - Nombre d'arbitres pour un concours :**

Pour un concours dominical, il faut :

1 arbitre pour 7 cibles en Salle et en Extérieur

4 en parcours (Campagne, Nature et 3D)

Merci donc à tous de m'indiquer le nombre de cibles pour vos concours en début de saison pour affecter le bon nombre d'arbitres dès le début.

Demande ancienne et répétitive...

• **Quelques rappels :**

- Envoi des mandats par mail aux différents arbitres de votre compétition
- Sur le Mandat : Ne pas oublier le N° d'affiliation du club organisateur.
- Club : envoie les résultats (internet par Résult'Arc) dans les deux jours maximum à la Fédération, et copie en « PDF » au Comité Régional et au CD85 pour mise à jour des sites internet. Le Comité Départemental est souvent oublié ... Je n'irai pas chercher les résultats ailleurs, je n'ai pas assez de temps disponible.
- Respect des mandats : tir ABC (couloir 5m) ou ABCD (couloir 4m).
- Terrain : vérification des différentes lignes, respect du règlement.
- Tenue pour les podiums : les archers doivent être en tenue de club ou blanche, sinon ils ne montent pas sur le podium. Cela est valable également pour les disciplines de parcours.

➤ **Manuel de l'Arbitre :**

La dernière mise à jour est de février 2021

A noter que, dorénavant les décrets et interprétations sont applicables immédiatement entre deux mises à jour des « Règlements Sportifs et Arbitrage »

➤ **Calendrier Arbitrage :**

Bonne réactivité dans l'ensemble des arbitres vendéens pour établir les différents calendriers.

➤ **Championnat de France Jeunes à Cholet en 2022**

➤ Dans la formation arbitre, il va bientôt s'ajouter un module « Premiers Secours ».

A noter que je reste disponible au téléphone s'il y a un problème à régler.

Les arbitres le savent et m'appellent si le besoin se fait sentir même pendant les compétitions.

Gaël Raballand

**Rapport Commission Matériel – Site Comité
AG Comité de Vendée du 29 octobre 2021
Maison des Sports - La Roche sur Yon**

Je profite d'avoir la parole pour parler du matériel du Comité et du site web du Comité

- Les réservations se font correctement et la prise et retour du matériel se passent bien généralement. Je ne suis disponible le soir en semaine qu'à partir de 17h15 rendu à St Gervais. N'oubliez pas de prendre rendez-vous avant de venir. Pascal assure autrement.
- Le matériel est en bon état général.
Problème avec les feux : Réparation par St Gilles et moi-même, remplacement des deux chargeurs.
Rappel : Le chargement des batteries des feux est de 24heures et non une nuit !
- Les chevalets doivent être utilisés avec les cales en bois, ce qui assure une tenue correcte de l'ensemble une fois montés.
Les buttes doivent être maintenues par un autre archer lors de l'arrachage des flèches afin de préserver les chevalets.
Si un chevalet doit être réparé, merci de m'indiquer son N° et le mettre de côté au local du CD et éviter ainsi une remise dans le circuit.
- Le fichier excel et le pdf pour la réservation du matériel ont été changés sur le site pour tenir compte de la nouvelle tarification votée lors de la dernière AG. Merci d'utiliser ces nouveaux supports.
- N'hésitez pas à envoyer vos infos, photos et annonces au Comité pour mise en ligne sur le site web. C'est à vous de faire vivre le site du Comité.
- Lors des changements de bureau dans vos clubs : Merci d'envoyer vos PV d'AG au Comité pour la composition des nouveaux bureaux ainsi que les coordonnées postales, téléphoniques et mail du nouveau président afin de mettre à jour les fichiers du Comité et site internet.
- Où sont les deux banderoles du Comité Départemental ?

Gaël Raballand